

CONVENTION DE PARTENARIAT AWSR – UTILISATION DES CHEQUES TAXI BACKSAFE

La convention de partenariat est réalisée entre :

Entreprise : AWSR asbl

Adresse : rue Comte de Smet de Nayer
14 - 5000 NAMUR

Personnes de contact :

Elodie Guidet – 081 821 316

Anne Salmon – 081 821 307

ET

Entreprise/Organisation :
PFPL/RéLiA/Risquer moins Liège

Adresse : Quai des Ardennes, 24 – 4020
Liège

Personnes de contact :

Frédéric GUSTIN

E-mail : reliazone5@gmail.com

Les parties déclarent établir un partenariat dans le cadre du projet pilote de chèques taxis Backsafe, mis en place par l'AWSR et Risquer moins Liège/15 août Outremeuse.

Description du partenariat :

1. Durée de la convention : 23 Août 2019 : A cette date de fin, les prestations réciproques devront avoir été réalisées.

3. Type d'accord : dépôt de 50 chèques taxi BackSafe de l'AWSR auprès de Frédéric GUSTIN – Risquer moins Liège.

4. Engagements de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière :

- S'engage à mettre en dépôt auprès de Risquer Moins Liège 50 chèques taxi BackSafe d'une valeur faciale de 5 euros en vue de la vente de ceux-ci lors des festivités du 15 Août en république libre d'Outremeuse.

5. Engagements de Risquer Moins Liège :

- S'engage à mettre à disposition ces 50 chèques taxi BackSafe à des jeunes âgés entre 16 et 30 ans dans le cadre des festivités du 15 Août de la République libre d'Outremeuse et de faire la promotion de cette initiative.
- S'engage à vendre ces chèques taxi BackSafe au prix de 2,50 euros/chèque
- S'engage à vérifier que les potentiels acheteurs sont bien âgés entre 16 et 30 ans en leur demandant leur carte d'identité
- S'engage à rembourser à l'AWSR le montant des chèques vendus
- S'engage à rembourser à l'AWSR tout chèque qui aurait été perdu et/ou volé et à remettre le stock d'invendus au plus tard le 23 août 2019.

Conditions d'utilisation/validité des chèques taxis Backsafe :

- Les chèques taxi Backsafe sont uniquement valables les nuits de jeudi, vendredi et samedi de 23h à 6h.
- Seules les personnes âgées entre 16 et 30 ans peuvent utiliser les chèques taxi Backsafe en paiement total ou partiel d'une course pendant les heures de validité des chèques
- Le point de départ de la course du taxi doit être situé en Wallonie
- Les chèques taxi Backsafe doivent être utilisés avec une des sociétés taxi partenaires du projet identifiées sur le site internet : www.chèques-taxi.be

Fait à Namur, le 02 /08/ 2019,

Pour l'AWSR,

Pour Risquer Moins Liège,

Frédéric Gustin, Coordinateur

